

#### Arrêté nº DRCL-BFL-2023164-0001

Signé par Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir

le 13 juin 2023

28 – Préfecture d'Eure-et-Loir Direction des relations avec les collectivités locales Bureau des finances locales

Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 du budget principal de la commune de Nogent-sur-Eure



### Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau des finances locales

Affaire suivie par : Mme Sandrine CHANSARD

Tél.: 02 37 27 71 67

Mèl : sandrine.chansard@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 du budget principal de la commune de Nogent-sur-Eure

Le Préfet d'Eure-et-Loir Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-7, L. 1612-19, L. 2311-5, R. 1612-8 à R. 1612-18;

Vu le code des juridictions financières et notamment ses articles L. 211-11, L. 232-1, L. 244-1, R. 232-1 et R. 244-1 à R. 244-4;

Considérant que le projet de budget primitif 2023 du budget principal n'a pas été soumis au vote du conseil municipal ;

Vu ma lettre du 10 mai 2023 saisissant la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire pour défaut d'adoption du budget principal de la commune ;

Vu l'avis rendu par la Chambre le 7 juin 2023 constatant la non-adoption du budget principal de la commune de Nogent-sur-Eure et demandant au Préfet d'Eure-et-Loir de régler le budget 2023 de la commune ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

#### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Le budget primitif 2023 du budget principal de la commune de Nogentsur-Eure est arrêté et réglé conformément aux propositions de la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire susvisées et suivant les états de développement joints au présent arrêté.

.../...



Article 2 : L'augmentation des taux de fiscalité 2023 n'étant pas nécessaire, les taux de la commune de Nogent-sur-Eure s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,15 %

Foncier bâti : 39,29 % Foncier non bâti : 29,17 %

Article 3 : Cette décision sera notifiée à la commune de Nogent-sur-Eure, à Monsieur le comptable public de Chartres Métropole, ainsi qu'à la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Maire de Nogent-sur-Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Françoise SOULIMAN

## ANNEXE 1 BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-EURE (en Euros)

SEA	CTION DE EC	NCTIONNEMENT				
DÉPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE				
OPÉRATIONS RÉELLES						
Gestion des services						
011 Charges à caractère		70 Produits des services et ventes				
général	104 976,00		41 396,00			
012 Charges de personnel et frais		<b>73</b> Impôts et taxes (sauf 731)	63 259,00			
assimilés		731 impositions directes	184 799,00			
014 Atténuation de produits	8 674,00	74 Dotations et participations	76 750,00			
		<b>75</b> Autres produits de gestion				
65 Autres charges de gestion		courante	8 400,00			
courante	120 659,00	013 Atténuation de charges	956,00			
Total des dépenses de gestion		Total des recettes de gestion				
courante	383 099,00	courante	375 560,00			
66 Charges financières	1 044,00					
68 Dotations aux provisions semi-	32 100,00					
budgétaires						
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		TOTAL DES RECETTES RÉELLES				
DE L'EXERCICE	416 243,00	DE L'EXERCICE	375 560;00			

OPÉRATIONS D'ORDRE				
023 Virement à la section		042 opérations d'ordre transfert		
d'investissement	1 166,00	entre sections	78,00	
042 Opération d'ordre de				
transfert entre sections	4 922,00			
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	6 088,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	78 ,00	
DE L'EXERCICE		DE L'EXERCICE		
		002 Excédent de fonctionnement reporté	46 693,00	
TOTAL DES DÉPENSES DE		TOTAL DES RECETTES		
L'EXERCICE	422 331,00	DE L'EXERCICE	422 331,00	

# ANNEXE 2 BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-EURE (en Euros)

SE	CTION D'IN	IVESTISSEMENT			
DÉPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE			
OPÉRATIONS RÉELLES					
Dépenses d 'équipement		10 Dotations et fonds propres (sf			
21 Immobilisations corporelles Dépenses financières	3 800,00	1068)	25 742,00		
<b>16</b> Remboursements d'emprunts	14 235,00				
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE		TOTAL DES RECETTES RÉELLES			
L'EXERCICE	18 035,00	DE L'EXERCICE	25 742,00		

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
<b>040</b> opérations d'ordre transfert		.021 Virement de la section de			
entre sections	78,00	fonctionnement	1 166,00		
		040 opérations entre sections	4 922,00		
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	78,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 088,00		
DE L'EXERCICE		DE L'EXERCICE			
		001 Excédent d'investissement reporté	135 650,00		
TOTAL DES DÉPENSES DE		TOTAL DES RECETTES			
L'EXERCICE	18 113,00	DE L'EXERCICE	167 480,00		